

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-008-14802/23/CM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du Programme européen LIFE 2021-2027 en faveur de l'environnement et l'action climatique **67637**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie métropolitaine Europe 2021-2027, adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019, vise à identifier les politiques et les opérations, les territoires et les publics sur lesquels mobiliser des financements européens, tels que les programmes thématiques de l'Union européenne (UE). Cet objectif se trouve également affirmé dans le cadre de l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain approuvé à l'unanimité par le Conseil de la Métropole du 30 juin 2022. La programmation métropolitaine apparaît fortement « alignée » avec les priorités affichées par l'UE pour la période 2021-2027. En effet, en priorisant le développement économique, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la programmation européenne 2021-2027 converge avec les compétences et les préoccupations de notre Métropole. L'UE apparaît, ainsi, comme un outil important de financement des politiques métropolitaines, et également comme un accélérateur d'innovation métropolitaine. En particulier, les programmes européens thématiques tel que LIFE constituent un outil très précieux au service de l'expérimentation de solutions innovantes.

Le programme européen LIFE 2021-2027

Le programme européen LIFE est l'instrument financier de la Commission européenne (CE) de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique. Pour la période 2021-2027, le programme LIFE sera doté d'un budget de 5,4 milliards d'euros à l'échelle européenne. Il fonctionne par appel à projets annuel.

Les principaux objectifs du programme LIFE sont les suivants :

- Aider à réaliser la transition vers une économie durable, circulaire, basée sur des énergies renouvelables, neutres en carbone et résilientes ;
- Protéger, restaurer et améliorer notre environnement ;
- Ralentir et inverser la perte de biodiversité ;
- Arrêter la dégradation des écosystèmes, en gérant et améliorant le réseau Natura 2000, et ainsi accélérer le développement durable ;
- Encourager et soutenir les idées vertes pour les petites et grandes entreprises, ONG, autorités publiques, groupes de citoyens, académiques et autres.

L'Autorité de gestion du programme LIFE est la Commission européenne et son Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA).

Les types de projets

Le programme LIFE financera les projets destinés à :

- Mettre au point, démontrer, promouvoir et à déployer des techniques, des méthodes et des approches innovantes permettant d'atteindre les objectifs de la législation et de la politique de l'UE et à contribuer à la base de connaissances et à l'application des meilleures pratiques, notamment par le soutien au réseau Natura 2000 ;

- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de la politique pertinente de l'UE, y compris en améliorant la gouvernance à tous les niveaux, en particulier par un renforcement des capacités des acteurs publics et privés et la participation accrue de la société civile, tout en tenant également dûment compte des contributions possibles de la science citoyenne ;
- Servir de catalyseur pour le déploiement à grande échelle de solutions/approches efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique pertinentes de l'UE, en reproduisant les résultats, en intégrant les objectifs connexes dans d'autres politiques ainsi que dans les pratiques des secteurs public et privé, en mobilisant les investissements et en améliorant l'accès au financement.

Les thématiques

Le programme européen LIFE est réparti en 4 sous-programmes :

- **Nature et biodiversité.**

Ce sous-programme contribuera aux objectifs de l'UE en matière de protection, de maintien et de restauration du capital naturel de l'UE dans ses écosystèmes marins, d'eau douce et terrestres, tels qu'ils sont définis dans la convention sur la diversité biologique et la convention de Berne. En particulier, il contribuera à la réalisation des objectifs de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, des directives « Oiseaux » et « Habitats » et du règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes de l'UE, ainsi que des objectifs pertinents de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin », de la directive-cadre « Eau » et de la stratégie européenne pour les régions ultrapériphériques.

- **Economie circulaire et qualité de vie.**

Ce sous-programme vise à faciliter la transition vers une économie durable, circulaire, économe en énergie et résiliente au changement climatique, un environnement non toxique et protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement.

- **Atténuation du changement climatique et adaptation.**

Ce sous-programme contribuera à transformer l'UE en une société neutre pour le climat et résiliente au changement climatique, en soutenant la mise en œuvre de la politique climatique de l'UE dans le cadre du pacte vert pour l'Europe et en préparant l'UE aux défis en matière de climat qui se présenteront au cours des années et des décennies à venir.

- **Transition vers l'énergie propre.**

Ce sous-programme visera à faciliter la transition vers une économie économe en énergie, reposant sur les énergies renouvelables, neutre pour le climat et résiliente, en finançant des actions de coordination et de soutien dans toute l'Europe. Ces actions visent à éliminer les obstacles au marché qui entravent la transition socio-économique vers l'énergie durable, en mobilisant généralement de multiples entités de petite taille et de taille moyenne, de multiples acteurs, y compris des collectivités publiques locales et régionales et des organismes à but non lucratif, ainsi que les consommateurs.

Forte de son expérience sur deux projets approuvés et développés dans le cadre du programme LIFE de la période précédente 2014-2020, les projets « Nature For City Life » et « Smart Waste PACA », ainsi que du réseau de partenaires locaux développés par le service des Financements européens et les directions opérationnelles métropolitaines, la Métropole pourra présenter de nouvelles candidatures pour des opérations métropolitaines répondant aux thématiques du programme LIFE décrites précédemment.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 009-1012/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 approuvant la faculté pour la Métropole de répondre aux appels à projets du programme européen LIFE 2014-2020 ;
- La délibération n°ECO 001-3226/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant l'engagement financier pour le projet SMART WASTE PACA dans le cadre du programme européen LIFE ;
- La délibération n°ENV 002-3301/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la participation de la Métropole au projet Nature 4 City Life dans le cadre du programme européen LIFE ;
- Le règlement n°2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union européenne ;
- La délibération n°ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le règlement n°2021/783 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) ;
- L'annexe de la Décision d'exécution de la Commission européenne n°C(2021) 4997 du 9 juillet 2021 relative à l'adoption du programme de travail pluriannuel pour les années 2021-2024 dans le cadre du programme LIFE ;
- La délibération n°TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 approuvant l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine identifie les politiques, les opérations et les territoires sur lesquels mobiliser des financements européens tel que le programme européen LIFE 2021-2027 ;
- Que les thématiques du programme européen LIFE 2021-2027 de la CE représentent un enjeu essentiel pour la Métropole ;
- Que la présence de la Métropole dans le programme européen LIFE 2021-2027 est un outil d'innovation et de prospective territoriale qui contribue la mise à jour des politiques métropolitaines ;
- Que le positionnement dans des réseaux et projets LIFE 2021-2027 permet d'expérimenter des innovations environnementales et de capitaliser au niveau européen les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Métropole ;
- Que la participation de la Métropole à un projet LIFE 2021-2027 représente une opportunité de financement supplémentaire pour les directions et services opérationnels métropolitains ;
- Qu'un projet LIFE 2021-2027 représente une opportunité de renforcement des activités en cours de réalisation, notamment dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie, tout en les insérant dans une perspective européenne.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du Programme européen LIFE au cours de la période de programmation européenne 2021-2027.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les déclarations de candidature et d'engagement afin de répondre aux appels à projets du Programme européen LIFE au cours de la période 2021-2027, et tout document nécessaire aux candidatures.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL